

COMITE SYNDICAL

Délibération relative à la Fixation des Contributions Budgétaires 2020 nécessaires à l'équilibre du Budget primitif de Seine et Yvelines Numérique 2020 (Budget principal 2020)

Le 14 avril 2020, le Comité syndical de Seine et Yvelines Numérique a délibéré par voie dématérialisée sur convocation du Président du Comité syndical adressée le 8 avril 2020.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Seine et Yvelines Numérique ;

Vu le rapport de M. le Président du Comité syndical ;

Vu le projet de budget primitif ;

Vu l'ordonnance 2020-347 du 27 mars 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire, prise en application de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ont été présentées en conseil des ministres ;

Vu la délibération 2020-CSSYN-33 relative aux modalités de délibération par voie dématérialisée des comités syndicaux en application de l'ordonnance 2020-347

Vu l'arrêté 2020-02 relatif à la délégation de la présidence de M. Bédier du Comité Syndical de Seine et Yvelines Numérique du 14 avril 2020 à Monsieur Laurent Richard ;

CONSIDERANT que les statuts du Syndicat Seine et Yvelines Numérique dispose que le Comité syndical fixe les modalités de répartition des contributions budgétaires entre les membres du syndicat mixte ;

CONSIDERANT qu'au regard du projet de Budget primitif 2020 (budget principal) le montant des contributions nécessaire est de 1 257 435,60 euros ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE que pour l'année 2020 le critère de répartition des contributions entre les membres est la population 2017 déterminée par l'INSEE, selon le tableau ci-après :

Membres	Population 2017 (habitants)
CD78	1 436 581
CD 92	1 603 268
Communauté de communes Haute Vallée de Chevreuse	24 771
Communauté de communes Gally-Mauldre	21 010
Rambouillet territoires	56 197
Cœur d'Yvelines	48 022
Communauté de communes du Pays Houdanais	28 502
Grand Paris Seine et Oise	399 855
Saint Germain Boucle de Seine	332 672
Communauté de communes Les Portes de l'Ile-de-France	7 126
Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines	229 369

FIXE le montant des contributions à 29 centimes d'euros par habitant pour la première compétence transférée puis 0,01 centime d'euros par habitant chaque compétence supplémentaire transférée;

ADOpte les contributions suivantes : (en euros)

- Conseil Départemental des Yvelines	459 705,92
- Conseil Départemental des Hauts de Seine	464 947,72
- Communauté de communes Haute Vallée de Chevreuse	7 183,59
- Communauté de communes Gally-Mauldre	6 092,90
- Rambouillet territoires	16 297,13
- Cœur d'Yvelines	13 926,38
- Communauté de communes du Pays Houdanais	8 265,58
- Grand Paris Seine et Oise	115 957,95
- Saint Germain Boucles de Seine	96 474,88
- Communauté de communes Les Portes de l'Ile-de-France	2 066,54
- Communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines	66 517,01

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R.421-1 et R.421-2 du Code de justice administrative.

Monsieur Pierre BEDIER
Le Président du Comité Syndical de Seine et
Yvelines Numérique

Par délégation, Monsieur Laurent RICHARD

COMITE SYNDICAL

**Délibération relative à la Fixation des Contributions Budgétaires 2020 nécessaires à
l'équilibre
du Budget primitif de Seine etYvelines Numérique 2020 (Budget principal 2020)**

Président de séance : Monsieur Laurent RICHARD

Présents :

- M. Bertrand Coquard - M. André Mancipoz - M. Joseph Le Foll
- Mme Anne Capiaux - Mme Armelle Aubriet
- Mme Cécile Dumoulin - M. Serge Quérard
- M. François Garay - Mme Pauline Winocour-Lefèvre
- Mme Nathalie Léandri - M. Paul Subrini
- Mme Anne Héry Le Pallec - M. Jean-François Raynal

Absents excusés :

- M. Pierre Bédier - M. Stéphane Hazan
- Mme Malika Barry - M. Laurent Vastel
- Mme Marta de Cidrac - Mme Lina Lim
- M. Pierre Gautier - M. Jean-Jacques Mansat
- Mme Nicole Gouéta - M. Karl Olive
- M. Daniel Gouriou - M. Jean-Luc Ourgaud

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétences	Membres	Quorum	Présents
Administration Générale	23	12	13

Adopté à l'unanimité